

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **treizième jour de décembre 2010**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

10-12-345

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 8 novembre 2010 et du 19 novembre 2010.

ADOPTÉE

Déclaration d'intérêts pécuniaires

Le greffier indique que les membres du conseil, Gilles Fortier, Alain Rivard, Serge Bizier, Fernand Ruel, Laurier Chagnon et Claude Côté ont déposé une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires, tel qu'exigé à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

10-12-346

Calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2011

Sur une proposition de le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le calendrier des séances ordinaires 2011 du conseil municipal qui auront lieu en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville :

Lundi : 10 janvier 2011 à 20h
Lundi : 14 février 2011 à 20h
Lundi : 14 mars 2011 à 20h
Mardi : 11 avril 2011 à 20h
Lundi : 9 mai 2011 à 20h
Lundi : 13 juin 2011 à 20h
Lundi : 11 juillet 2011 à 20h
Lundi : 8 août 2011 à 20h
Lundi : 12 septembre 2011 à 20h
Mardi : 11 octobre 2011 à 20h
Lundi : 14 novembre 2011 à 20h
Lundi : 12 décembre 2011 à 20h
Lundi : 19 décembre 2011 à 19h30 Budget

10-12-352

Avis de motion – Règlement de tarification 2011 pour le service d’aqueduc

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté qu’à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, sera adopté un règlement ayant pour objet la tarification 2011 pour le service d’aqueduc.

10-12-353

Avis de motion – Règlement de tarification 2011 pour le service d’égouts et d’épuration des eaux usées

Avis de motion est donné par le conseiller Alain Rivard qu’à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, sera adopté un règlement ayant pour objet la tarification 2011 pour le service d’égouts et d’épuration des eaux usées.

10-12-354

Remplacement des résolutions 10-02-028 et 10-10-137 sur le financement de la dépense du règlement no 2008-145

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a décrété une dépense pour effectuer le projet du Parc multisports dans le secteur ouest de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE le coût des travaux s’élève un peu plus que ceux prévus;

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier le règlement numéro 2008-145, pour augmenter le montant de la dépense;

ATTENDU les dispositions de l’article 564 de la Loi sur les Cités et Villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, et il est résolu à l’unanimité :

QUE le montant de la dépense décrétée à l’article 2 du règlement numéro 2008-145 de 1 666 300 soit augmenté à 1 801 300 \$;

QUE ce montant de 135 000 \$ additionnel soit financé à même le fonds général constitué entre autres choses, d’une contribution de la Caisse Desjardins de l’Érable (30 000 \$) et d’une subvention du Pacte rural de la MRC de l’Érable (55 000 \$);

QUE cette résolution remplace les résolutions nos 10-02-028 et 10-10-137;

QU’il est de plus résolu qu’une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire.

ADOPTÉE

10-12-355

Paiement au comptant d’une partie d’un refinancement

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de payer un montant de 40 000 \$ du règlement no 2005-93 à refinancer à même les transferts de fonds suivants :

<u>Postes</u>		
Intérêts	02.921.01.842	12 600 \$
Contributions	02.701.51.970	16 400 \$
Contributions	02.620.00.970	11 000 \$

ADOPTÉE

10-12-356

Soumissions pour un emprunt de 840 500 \$ par billets – Adjudication

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, et résolu unanimement que la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite de la *Banque Royale du Canada* pour son emprunt de 840 500 \$ par **billets** en vertu des règlements d'emprunt numéros 2005-93, 2010-179 et 2008-145, au pair échéant en série de **cinq (5) ans** comme suit :

84 700 \$	3.42 %	20-12-2011
87 600 \$	3.42 %	20-12-2012
90 500 \$	3.42 %	20-12-2013
93 500 \$	3.42 %	20-12-2014
484 200 \$	3.42 %	20-12-2015

Que les **billets**, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

10-12-357

Concordance des règlements touchés par le financement permanent

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Princeville souhaite emprunter par billet un montant de 840 500 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2005-93	176 600 \$
2010-179	557 600 \$
2008-145	106 300 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Claude Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 840 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2005-93, 2010-179 et 2008-145 soit réalisé;

QUE les **billets** soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les **billets** soient datés du 20 décembre 2010;

QUE les intérêts sur les **billets** soient payables semi-annuellement;

QUE les **billets**, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011	84 700 \$
2012	87 600 \$
2013	90 500 \$
2014	93 500 \$
2015	96 600 \$ (à payer en 2015)

2015	387 600 \$ (à renouveler)
------	----------------------------

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Princeville doit émettre pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 décembre 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2010-179 et 2008-145, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

10-12-358

Contrat 2011 de services d'entretien de logiciels d'applications municipales

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de renouveler le contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées, au coût de 23 683.82 \$ (avant taxes), pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 avec la compagnie GFI Solutions d'affaires;

Que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville les documents relatifs à ces contrats.

ADOPTÉE

10-12-359

Contrat 2011 de dépannage des équipements informatiques

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de renouveler le contrat de services de dépannage des équipements informatiques, au coût de 5 373.00 \$ (avant taxes) pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 avec la compagnie GFI Solutions d'affaires inc.;

Que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville les documents relatifs à ces contrats.

ADOPTÉE

10-12-360

Départ à la retraite de deux employés au Service des travaux publics

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de prendre acte des départs à la retraite de deux employés au département de la voirie municipale soit : M. Yvon Lacourse après 30 ans de service et de M. Réjean Fortier après 23 ans de service.

ADOPTÉE

10-12-361

Démission de deux pompiers

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de prendre acte du départ définitif de Michaël Bernier en date du 9 novembre 2010 et Ghislain Bergeron en date du 22 novembre 2010 à titre de pompier à temps partiel.

ADOPTÉE

10-12-362

Ratification du maintien de l'équité salariale

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier le rapport d'évaluation du maintien de l'équité salariale préparé par Mario Juare, directeur général, en date du 18 novembre 2010.

ADOPTÉE

10-12-363

Politique de sanction Service de Sécurité Incendie de Princeville

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'adopter la politique de sanction au Service de Sécurité Incendie de Princeville telle que déposée par le greffier, Mario Juare;

Le directeur du service incendie est autorisé à :

- pour une première infraction d'un membre de son service, émettre un avis écrit;
- pour une infraction subséquente, émettre un avis écrit avec suspension justifié;

En tout temps si la gravité de l'infraction commise le justifie, le membre pourra être congédié;

Le directeur du service incendie doit, dès que l'infraction est commise, recommander au conseil municipal la sanction à appliquer, pour adoption par résolution;

Le directeur est également tenu d'informer tous les membres de son service que la présente politique entre en vigueur en date d'aujourd'hui.

ADOPTÉE

10-12-364

Services de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour 2011

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de retenir le forfait de base de la Société protectrice des Animaux d'Arthabaska pour le prix de 2 880.50 \$ avant les taxes, pour l'année 2011.

ADOPTÉE

10-12-365

Avis de motion – Abrogation du règlement no 420-88

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier, qu'à une prochaine séance, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, sera adopté un règlement abrogeant le règlement no 420-88.

10-12-366

Entente avec Gaz Métro pour la desserte du parc industriel Jacques-Baril en gaz naturel et autorisation de paiement

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accepter les termes de l'entente avec Gaz Métro dans le but d'installer 460 mètres de conduite de gaz naturel sur la rue Jérémie-Pacaud (Parc industriel Jacques-Baril) et d'autoriser le directeur général, Mario Juare, à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Princeville;

La trésorière est également autorisée à verser à Gaz Métro un montant de 74 942 \$ taxes incluses en guise de contribution financière prévue à l'entente.

Cette dépense est financée à même un transfert budgétaire provenant du produit des ventes de terrains industriels et la balance à même les revenus de taxes supplémentaires.

ADOPTÉE

10-12-367 **Services de transport adapté pour 2011 avec la Corporation de Transport La Cadence**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu :

- De confirmer la participation de la Ville de Princeville au transport adapté de la Corporation de transport La Cadence;
- De désigner la Paroisse de Plessisville comme municipalité mandataire de la Corporation de transport La Cadence;
- D'accepter les prévisions budgétaires dudit organisme pour l'année 2011, en y incluant la municipalité de Saint-Ferdinand;
- D'accepter de desservir en transport adapté la municipalité de Saint-Ferdinand dès le 1^{er} janvier 2011;
- D'accepter de payer la cotisation annuelle 2011 de 2.55 \$ par habitant, soit un montant total de 14 680.35 \$.

ADOPTÉE

10-12-368 **Service d'entretien général des kiosques postaux pour 2011**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de retenir les services d'Isabelle Kirouac pour l'entretien général des dix (10) kiosques postaux de la Ville de Princeville au coût de 16.00 \$ l'heure, transports et matériel inclus, le tout selon l'offre de service datée du 15 octobre 2010.

ADOPTÉE

10-12-369 **Taux de transport de neige – Saison 2010-2011**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de fixer le taux pour le transport de neige à l'intérieur des limites de Princeville à 1,037 \$ le mètre cube, et ce, pour la saison hivernale 2010-2011.

ADOPTÉE

10-12-370 **Soumissions pour le remplacement des conduites d'une partie de la rue Saint-Jacques Est - Adjudication de contrat**

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions reçues préparé par Jocelyn Michaud, ingénieur et déposé par le greffier;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour les travaux de remplacement des conduites soit d'une partie de la rue Saint-Jacques Est au plus bas soumissionnaire conforme à Gagné Excavation ltée pour un montant de 539 059.87 \$ (taxes incluses);

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Princeville le contrat à intervenir;

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt no 2010-180.

ADOPTÉE

10-12-371 **Règlement no 2010-181 décrétant une dépense et un emprunt de 602 000 \$ pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts, ainsi que la voirie de la rue Saint-Georges**

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2010-181 décrétant une dépense et un emprunt de 602 000 \$ pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts, ainsi que la voirie de la rue Saint-Georges.

ADOPTÉE

10-12-372 **Soumissions pour l'entretien des aménagements extérieurs de certains lieux publics**

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions préparé par le greffier adjoint pour l'entretien des aménagements extérieurs de certains lieux publics pour l'année 2011;

ATTENDU QUE le conseil considère trop onéreux les coûts soumis pour ces services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que ce conseil rejette toutes les soumissions obtenues.

ADOPTÉE

10-12-373 **Demande de travaux d'entretien sur une partie du cours d'eau Allard et des branches 1 et 2**

ATTENDU QUE des travaux d'aménagement sont nécessaires pour améliorer l'écoulement de ce cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil demande à la MRC de l'Érable de prendre en charge les travaux d'aménagement d'une partie du cours d'eau Allard et des branches 1 et 2.

ADOPTÉE

10-12-374 **Demande de dérogation mineure – Les Immeubles FMLG inc.**

ATTENDU QU'un permis avait été émis pour des travaux d'agrandissement en juillet 2001;

ATTENDU QU'il y a seulement une petite partie du bâtiment qui est touchée par cette demande;

ATTENDU QUE la partie visée est située du côté du stationnement commercial;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 91 à 105, rue St-Jean-Baptiste Sud, la demande de dérogation mineure présentée par les Immeuble FMLG inc. afin de ré-

gulariser sur le côté gauche du bâtiment une marge latérale de 3,10 mètres au lieu de 4,00 mètres sur environ 6 mètres de longueur, ce qui représente une dérogation de 0,9 mètre p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

10-12-375

Vente d'un terrain résidentiel – 215 rue Lecours

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction Angersnérale ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-239 (215 Lecours) pour le prix de 15 852.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

10-12-376

Mandat à un courtier pour la vente des terrains résidentiels pour 2011

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de prolonger, pour l'année 2011, le mandat du courtier immobilier agréé, M. Marcel Fontaine, sous la bannière UNIVERSEL, agence immobilière située à Princeville pour la vente des terrains résidentiels appartenant à la ville de Princeville.

ADOPTÉE

10-12-377

Nomination au Comité consultatif d'urbanisme

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de nommer Monsieur Jean-Michel Carignan comme membre du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans venant à échéance en novembre 2013 pour compléter le nombre de personnes requises sur ce comité.

ADOPTÉE

10-12-378

Valeur agréée de remplacement des biens culturels de la Collection locale

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de fixer la valeur agréée de remplacement des documents, livres et autres biens culturels de la collection locale de la Bibliothèque Madeleine-Bélanger selon la liste déposée et préparée par Madeleine Beaudoin, coordonnatrice, en date 12 novembre 2010.

ADOPTÉE

10-12-379

Position sur la modification au programme d'aide financière destiné au Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Princeville est affiliée au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. depuis plus de vingt ans et que malgré sa population de 5757 citoyens en 2010, elle demeure une communauté avec son caractère villageois;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts par le Réseau BIBLIO sont essentiels au maintien d'une bibliothèque dans notre municipalité et que le passage au dessus

des 5 000 citoyens ne nous a pas donné les ressources humaines et financières nous permettant de nous passer de ce service;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité ayant entre 5 000 et 9 999 citoyens n'aura plus le droit d'être affiliée au même tarif que les moins de 5 000 citoyens de population, pour 2011 et 2012;

CONSIDÉRANT QU'une augmentation de 25% est prévue en 2011 à titre d'adhésion au Réseau BIBLIO CQLM parce que le MCCCCF s'est retiré de 25% dans la subvention allouée au Réseau BIBLIO CQLM pour continuer à desservir une municipalité affiliée de plus de 5 000 citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de 5 000 citoyens et plus affiliées actuellement à un Réseau BIBLIO régional ne seront plus financées à ce dernier à partir de 2013;

CONSIDÉRANT QUE le MCCCCF devrait moduler ses subventions au Réseau BIBLIO CQLM pour les cas des 5 000 à 10 000 citoyens selon un taux dégressif en relation avec la population, ce qui leur laisserait la possibilité de demeurer affiliées jusqu'à ce que la population de ces municipalités atteigne un seuil limite de 10 000 citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le MCCCCF subventionne notre bibliothèque par le biais du Réseau BIBLIO CQLM à la hauteur moyenne de 9.28\$ par citoyen (données de 2007 pour tous les Réseaux BIBLIO régionaux) alors qu'il subventionne les bibliothèques autonomes qui ont entre 5 000 et 9999 citoyens par le programme d'achat de volumes, prévoyant 50% de subvention, qui correspond à beaucoup moins en subventions que le montant reçu en services, soutiens techniques et volumes via le Réseau BIBLIO CQLM;

CONSIDÉRANT QU'il est prouvé qu'il est difficile de maintenir la qualité des services et la qualité du fonctionnement d'une bibliothèque publique pour une municipalité de moins de 10 000 citoyens;

Il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier et résolu à l'unanimité que le conseil demande au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine de continuer à subventionner les bibliothèques publiques des municipalités de 5 000 à 9 999 citoyens par le biais du réseau BIBLIO CQLM, à un taux dégressif selon la population permettant aux municipalités de continuer d'offrir des services de bibliothèque de qualité à leurs citoyens.

QU'une copie de cette résolution soit expédiée aux municipalités concernées et affiliées au Réseau BIBLIO CQLM afin d'obtenir leur appui.

Copie au député d'Arthabaska, Claude Bachand.

ADOPTÉE

10-12-380

Avis de motion – Modification du règlement no 2003-65 concernant la tarification du service des Loisirs

Avis de motion est donné par le conseiller Fernand Ruel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement 2003-65 concernant la tarification du service des Loisirs.

10-12-381

Versement de l'aide financière pour la rénovation de l'église Saint-Eusèbe

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil accorde une aide financière de 25 000 \$ à la Fabrique Saint-Eusèbe pour la rénovation de l'Église Saint-Eusèbe, le tout en vertu du règlement no 2010-178

Cette dépense est financée à même le fonds des activités financières.

ADOPTÉE

Demande de commandite – Grizzly de Victoriaville – classée.

10-12-382

Demande de commandite – Wolverines de l'École Sainte-Marie de Princeville

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil accorde une aide financière de 250 \$ à l'équipe de basketball les Wolverines de l'École Sainte-Marie de Princeville.

ADOPTÉE

Demande de licence d'exploitant de site d'appareils de loterie Vidéo – classée.

10-12-383

Réseau de prévention suicide des Bois-Francis

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que ce conseil verse pour 2011 une aide financière de 240 \$, au Réseau de prévention suicide des Bois-Francis inc.

ADOPTÉE

10-12-384

Fonds Espoir-Leucémie – 6^e super-bénéfice Vins et fromages pour Isaïe Lavigne

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que ce conseil verse une aide financière de 300 \$, au Fonds Espoir-Leucémie pour l'organisation du 6^e super-bénéfice Vins et fromages pour Isaïe Lavigne le 12 mars 2011.

ADOPTÉE

10-12-385

Groupe Scout de Princeville – Subvention 2011

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Groupe Scout St-Eusèbe de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de verser une contribution de 500 \$ au Groupe Scout St-Eusèbe de Princeville pour l'année 2011.

ADOPTÉE

Dépôt de la demande de passage de motoneige plus demande de passage centre-ville – à l'étude.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

10-12-386

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juaire, greffier

Gilles Fortier, maire